

## Délibération n°2018.00104

Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

Séance du 13 novembre 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 9

absente non représentée : 0

L'an deux mille dix huit, le 13 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 07 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, Mme Marianne MARGATE, Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONToux, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (à partir de la délibération 2018.00097), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Claire KAHN (à partir de la délibération 2018.00097), M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à Mme Sophie VANHOUTTE, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU, M. Lyazid AMRANE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

### ABSENTE NON REPRESENTÉE :

Mme Claire KAHN (jusqu'à la délibération 2018.00096), M. Gilbert TROUILLET (jusqu'à la délibération 2018.00096)

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Marianne MARGATE

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00104

### Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Jacques DURIN, Adjoint au Maire, délégué au personnel communal et à la restauration collective,

Vu l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-2 et 34,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 18 octobre 2018, relatif à des suppressions de postes,

Vu l'avis favorable de la Commission d'administration générale du 6 novembre 2018,

#### DELIBERE

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>33</b>
<b>POUR :</b>	<b>25 dont 6 par mandat</b> Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
<b>CONTRE :</b>	<b>8 dont 3 par mandat</b> Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUÉ, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

**DECIDE** d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Grades	Effectifs permanents au 01/10/18	Créations d'emploi	ETP	Suppressions d'emploi	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
C	Adjoint administratif - TC	40			3	3
B	Attaché - TC	13	1	1		
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
C	Adjoint d'animation - TC	91	1	1	2	2
C	Adjoint d'animation - TNC	34	10	4		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
C	Adjoint du patrimoine - TC	4			1	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						

Catégorie	Grades	Effectifs permanents au 01/10/18	Créations d'emploi	ETP	Suppressions d'emploi	ETP
B	Educateur des APS - TC	1	1	1		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
C	Adjoint technique - TNC	17	2	0.46	4	2.29
C	Adjoint technique - TC				4	4
C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe - TC	23			2	2
C	Agent de maîtrise - TC	7	1	1		
C	Agent de maîtrise principal - TC	15			2	2
<b>TOTAL</b>			<b>16</b>	<b>8.46</b>	<b>18</b>	<b>16.29</b>

<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>		
	<b>Effectifs</b>	<b>ETP</b>
Au 1 <sup>er</sup> octobre 2018	615	566.52
Création d'emploi	16	8.46
Suppression d'emploi	18	16.29
<b>Nouvel effectif au 01/12/2018</b>	<b>613</b>	<b>558.69</b>

**PRECISE** que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée, pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

**DECIDE** que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2018, chapitre 012.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.